



# Tu me bloques le musée, je te bloque la messagerie !

30 janvier 2020



## Communiqué intersyndical

### Tu me bloques le musée, je te bloque la messagerie !

Nous avons appris avec stupeur lundi 27 janvier que la direction du Louvre a pris une décision unilatérale au sujet de l'accès de l'ensemble des syndicats représentatifs à la messagerie interne. En effet, le service informatique a été saisi jeudi 23 janvier par la direction générale afin qu'il n'autorise plus les organisations syndicales à envoyer des messages à tous les utilisateurs de la messagerie et aux agents postés. Aucun signalement, aucun avertissement ne nous ont été signifiés à ce sujet. Du jour au lendemain, nous nous sommes retrouvés dans l'impossibilité de vous communiquer notre expression syndicale et de vous informer sur les assemblées générales et l'actualité liée à la mobilisation nationale.

Nous avons interpellé l'administrateur général lundi 27 janvier afin d'obtenir des explications sur cette grave et inédite entrave syndicale.

Nous avons consulté « La charte d'utilisation des ressources informatiques du musée du Louvre » (en vigueur depuis le 30 mars 2006) et nous n'avons rien trouvé dans nos envois qui pourraient relever des articles justifiant que la direction prenne la décision de nous censurer ou de nous sanctionner. En tout état de cause, en cas de non-respect de la charte, la direction est tenue de nous informer des raisons de son obstruction.

Le mardi 28 janvier une réponse de l'administrateur général, faisait fi de nos demandes d'explications et nous signifiait que désormais, nous serons obligées, nous organisations syndicales représentatives au Louvre de soumettre nos communications à la direction. Nous sommes sommés de transmettre en format pdf, au plus tard la veille, les messages dont nous souhaitons la diffusion à tous, en joignant le directeur des ressources humaines en copie de notre envoi !!

Bloquer notre communication syndicale est non seulement illégal, mais aussi autoritaire, ce qui est totalement inacceptable.

**Ainsi nous exigeons que la Direction revienne sur cette décision contraire à la libre expression des syndicats.**

**Nous exigeons que cessent immédiatement ce contrôle et cette restriction de nos envois par courrier électronique ! Nous exigeons une réelle démocratie au sein de notre établissement !**



## Communiqué intersyndical

### **Tu me bloques le musée, je te bloque la messagerie !**

Nous avons appris avec stupeur lundi 27 janvier que la direction du Louvre a pris une décision unilatérale au sujet de l'accès de l'ensemble des syndicats représentatifs à la messagerie interne. En effet, le service informatique a été saisi jeudi 23 janvier par la direction générale afin qu'il n'autorise plus les organisations syndicales à envoyer des messages à tous les utilisateurs de la messagerie et aux agents postés. Aucun signalement, aucun avertissement ne nous ont été signifiés à ce sujet. Du jour au lendemain, nous nous sommes retrouvés dans l'impossibilité de vous communiquer notre expression syndicale et de vous informer sur les assemblées générales et l'actualité liée à la mobilisation nationale.

Nous avons interpellé l'administrateur général lundi 27 janvier afin d'obtenir des explications sur cette grave et inédite entrave syndicale.

Nous avons consulté « La charte d'utilisation des ressources informatiques du musée du Louvre » (en vigueur depuis le 30 mars 2006) et nous n'avons rien trouvé dans nos envois qui pourraient relever des articles justifiant que la direction prenne la décision de nous censurer ou de nous sanctionner. En tout état de cause, en cas de non-respect de la charte, la direction est tenue de nous informer des raisons de son obstruction.

Le mardi 28 janvier une réponse de l'administrateur général, faisait fi de nos demandes d'explications et nous signifiait que désormais, nous serons obligées, nous organisations syndicales représentatives au Louvre de soumettre nos communications à la direction. Nous sommes sommés de transmettre en format pdf, au plus tard la veille, les messages dont nous souhaitons la diffusion à tous, en joignant le directeur des ressources humaines en copie de notre envoi !!

Bloquer notre communication syndicale est non seulement illégal, mais aussi autoritaire, ce qui est totalement inacceptable.

**Ainsi nous exigeons que la Direction revienne sur cette décision contraire à la libre expression des syndicats.**

**Nous exigeons que cessent immédiatement ce contrôle et cette restriction de nos envois par courrier électronique ! Nous exigeons une réelle démocratie au sein de notre établissement !**

---

**Lire aussi :** Voir sur le site de SUD Culture Solidaires

- Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >
- Adresse de cet article :  
<https://solidaires.org/Tu-me-bloques-le-musee-je-te-bloque-la-messagerie>